

# La présidente rend compte

Gabriela Rüttimann

## À propos de l'assemblée des membres 2020

Nous avons, dès la dernière édition d'*à jour!* attiré l'attention sur le fait que l'assemblée ordinaire des membres n'avait pas pu se tenir comme prévu le 26 mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. L'incertitude quant au moment où cette dernière pouvait être tenue physiquement nous a amené à choisir la forme écrite pour ce faire. Ce sont à cette occasion principalement les affaires statutaires qui ont été mises aux voix. Les membres ont dû entre autres approuver le budget pour 2020, qui était provisoirement mis en œuvre depuis le début de l'année. De nouvelles élections devaient en outre être organisées. Nous avons adressé le procès-verbal aux membres et l'avons publié dans l'espace protégé réservé aux membres de notre site Web, où il continue à pouvoir être consulté.

Le fait que les débats et les contacts sociaux aient profondément souffert de ce procédé virtuel est un fâcheux corollaire qui a affecté les manifestations dans de très nombreux domaines cette année. La date choisie pour l'assemblée des membres 2021 a été fixée par le bureau au 8 mars 2021. L'assemblée se tiendra ce lundi soir de 18 à 20 heures, et sera enrichie par un exposé intéressant. Il va sans dire qu'un apéro, que nous avons prévu dans la foulée, sera de mise. Nous vous prions de bien vouloir noter cette date ; de plus amples informations vous seront communiquées en temps utile.

## Rétrospective sur une année exceptionnelle

Il y a un an, nul n'aurait pu imaginer ce qui s'abatrait sur nous avec l'apparition de la pandémie de COVID-19. Qui aurait pensé que le contact corporel entre amis serait brusquement interdit, que nous devrions partout observer nos distances ou bien porter un masque dans les transports publics et pour aller faire nos courses. L'ensemble des professionnels, des gouvernements et des populations de tous les pays de cette planète se sont vus confrontés à des défis qu'un auteur de romans de science-fiction n'aurait pu imaginer mieux. Des applications numériques, à l'instar de Zoom, HIN, WhatsApp etc. sont devenues nos moyens de communication les plus fréquents dans le milieu professionnel, le télétravail a acquis ses lettres de noblesse.

Le résultat d'une enquête menée auprès des membres, que l'on peut consulter dans cette édi-

tion, donne un bon aperçu de ce que la pandémie a déclenché entre nos membres et leurs clientes et patients. Outre les effets physiques directs d'une infection au COVID-19 avec ses conséquences souvent mortelles, la crise a déclenché des peurs ou a renforcé les symptômes psychiques déjà présents chez de nombreuses personnes. Le fait que ces événements donneraient naissance à tout un mouvement d'« opposants au Covid » n'était cependant pas prévisible. Le fait que le gouvernement s'arrogerait les pleins pouvoirs par le biais d'ordonnances et ensuite en vertu de la loi pour pouvoir prendre des décisions rapidement et en évitant toute bureaucratie, a soudain mobilisé ceux qu'on appelle les défenseurs de la constitution et de la souveraineté, qui sont difficilement classables. Le sentiment de satisfaction, voire de fierté vis-à-vis d'un Conseil fédéral capable de leadership en ces temps d'adversité, qui dominait au début de la crise, a laissé place au doute que cette revendication de leadership ne puisse plus être remise en cause. Tout ceci, et le fait que ni les épidémiologistes ni les autres spécialistes n'aient pu dire avec certitude où ce voyage mènerait, a suscité et enraciné des peurs profondes. C'est là que nous autres psychothérapeutes sommes attendus.

Que la critique que nous avons également formulée à l'égard des autorités sanitaires soit justifiée ou non, on oublie par ailleurs que personne ne peut s'appuyer sur des expériences sur le comportement à adopter face à une crise de cette ampleur. Notamment le secteur de la santé a dû suivre un processus d'apprentissage qui marquera sûrement l'avenir.

En tant que votre association professionnelle, nous nous sommes constamment efforcés de vous fournir autant que possible les informations les plus récentes émanant du Palais fédéral. Nous nous sommes en outre battus pour que même les psychothérapeutes établis à leur compte puissent faire valoir et percevoir les allocations au titre de l'indemnité journalière. Il est clair à nos yeux que nous continuerons à déployer tous nos efforts pour que notre profession continue à bénéficier d'un traitement équitable en ces temps difficiles.

## De la délégation à la disposition

Nous nous sommes donné pour mission de vous informer en permanence du développement du modèle de disposition. À la clôture de la rédac-



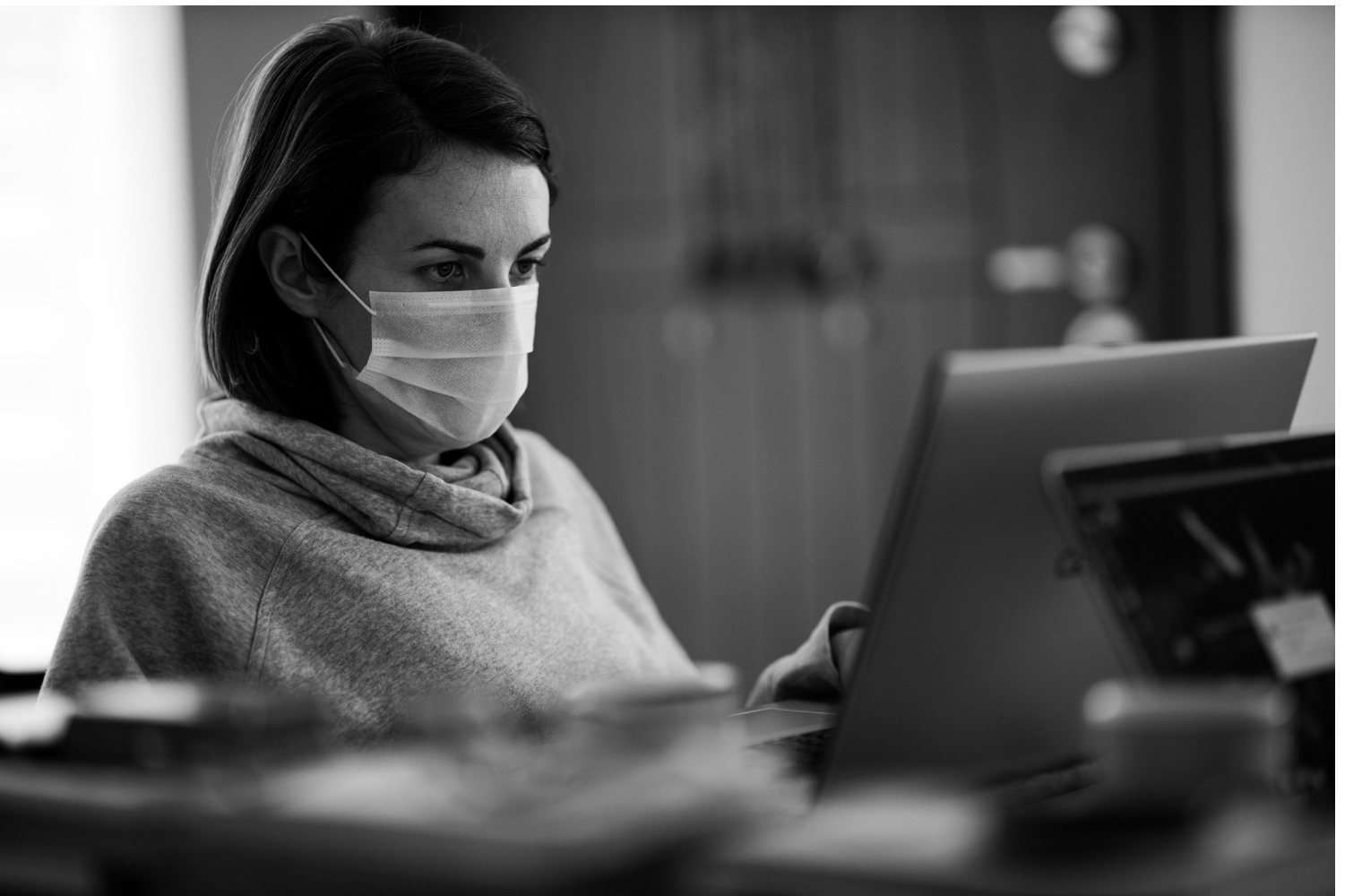
tion, nous étions certes assez confiants concernant le fait que le Conseil fédéral prendrait la décision encore cette année. Quant au fait de savoir si c'est le cas – vous serez les premiers à en être informés.

Les travaux ont cependant été poursuivis dans l'intervalle. Diverses rencontres avec l'OFSP et d'autres fournisseurs de prestations ont eu lieu afin de parvenir à un consensus éventuel. Le point crucial des négociations concernait le pouvoir de disposition, sachant que la position la plus extrême consiste à considérer que seuls des psychiatres ont le droit de disposer.

Le changement de modèle est une évolution incontournable attendue depuis longtemps. Les psychothérapeutes doivent pouvoir décompter leurs prestations de façon autonome par l'intermédiaire d'une assurance de base, à la disposition d'un médecin. Le modèle de délégation,

dans lequel des psychothérapeutes réalisent des psychothérapies sur instructions d'un médecin dans le cabinet de ce dernier, mais qui sont ensuite décomptées par le médecin, doit ainsi être remplacé. Des psychothérapeutes facturent leurs prestations via l'assurance complémentaire de la patiente ou du patient, dans la mesure où les patients disposent d'une telle assurance. Il en résulte que de nombreuses personnes qui auraient en fait besoin d'une thérapie finissent par y renoncer.

Comme dans la plupart des questions politiques, la décision reste au final suspendue à des questions financières. Alors que le Conseil fédéral part, dans le cas d'un changement de modèle, du principe de dépenses supplémentaires de quelques 100 millions de francs, les caisses d'assurance maladie chiffrent ce changement avec des coûts supplémentaires pour l'assurance de



base de 250 à 500 millions de francs. Ce qu'on oublie par ailleurs avec ces chiffres, c'est le point de vue économique.

L'étude confiée par la FSP au Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) « Utilité économique du modèle de disposition » prouve que les investissements dans la santé psychique en valent la peine. C'est ainsi que le changement de modèle transformerait les coûts supplémentaires de 245 millions de francs repris dans l'étude en une rentabilité des investissements de 1.6 à 3 francs par franc investi. Les études internationales le prouvent également, par exemple l'étude « Intensifier le traitement de la dépression et de l'anxiété : une analyse globale de la rentabilité des investissements », publiée dans *The Lancet* du 12 avril 2016, laquelle calcule : chaque dollar américain investi dans la santé psychique génère un retour sur investissement compris entre 3.3 et 5.7 dollars américains. Les auteurs regrettent que bien trop peu d'argent soit investi dans la santé psychique, non seulement dans les pays faiblement développés, mais tout particulièrement aussi dans les pays fortement développés.

### Hausse des effectifs

Kurt Roth, qui avait démissionné du bureau il y a huit ans pour raisons professionnelles, en fait à nouveau partie. Il devra être confirmé lors de la prochaine assemblée des membres et a été nommé par le bureau en vertu du droit de cooptation. Nous nous réjouissons d'avoir Kurt à nouveau parmi nous, et sommes heureux de ce renfort au sein du bureau afin de pouvoir assumer les tâches qui nous incombent.

Par ailleurs, nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à Clemens Breitschaft, qui a été nommé par le bureau au sein de la commission de déontologie et viendra renforcer cette dernière. Clemens est un psychothérapeute reconnu par l'association et membre de l'ASP. La commission compte désormais deux membres venus de la Suisse alémanique et à chaque fois un membre issu de la Romandie et du Tessin. L'élection d'un Suisse alémanique supplémentaire s'est imposée parce que la plupart des cas à traiter proviennent de la Suisse alémanique et sont parfois très complexes.

Gabriela Rüttimann est présidente de l'ASP.